

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 7 juin 2022**

**Convocation en date du 30 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

**Etaient présents :** Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Eric PANDREAU, Mr ALAIN ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mr Xavier NOVIS, Mme Lucie DUGUA, Mme Camille BONNASSIEUX

**Absents représentés :**

Mme Stéphanie BAJU donne pouvoir à Mme Camille BONNASSIEUX  
Mme Françoise CHASSAGNE donne pouvoir à Mr Serge RAULT

**Absents excusés :** Mr Daniel BLANC

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du procès-verbal des réunions en date du 26 avril 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**07-06-2022-1 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022**

Madame Isabelle DUMAZET propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes aux associations pour l'année 2022 :

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| - <b>ADMR</b> : 400 €                 | - <b>No Pasanada</b> : 200 €                         |
| - <b>Aviron Pétribocien</b> : 700 €   | - <b>Saint Hubert</b> : 350 €                        |
| - <b>Club de l'amitié</b> : 300 €     | - <b>Team Running Pilat</b> : 300 €                  |
| - <b>CNP</b> : 450 €                  | - <b>Riveraine Sport</b> : 2 250 €                   |
| - <b>Fitness Loisirs</b> : 350 €      | - <b>Groupeement défense contre la grêle</b> : 400 € |
| - <b>Flasdance</b> : 7 000 €          | - <b>Foot Mont Pilat</b> : 400 €                     |
| - <b>JAD</b> : 750 €                  | - <b>Pilat tonic Maclas</b> : 200 €                  |
| - <b>JSP</b> : 250 €                  | - <b>Visage de notre Pilat</b> : 100 €               |
| - <b>Don du sang Pélussin</b> : 100 € | - <b>Hand Ball Pilat</b> : 100 €                     |

Subventions exceptionnelles :

- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| - <b>Riveraine Sport</b> : 600 € | - <b>La Boulophile</b> : 2 500 € |
|----------------------------------|----------------------------------|

Le Conseil Municipal, unanime, valide les subventions telles qu'énoncées ci-dessus.

## 07-06-2022-2 CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRE SUR LA COMMUNE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOUT 2023

Madame Isabelle DUMAZET propose au conseil municipal de mettre en place un accueil des enfants les mercredis en période scolaire dès la rentrée scolaire 2022 suite à une demande et un besoin des parents d'élèves.

Elle propose d'en confier la gestion à la Société Publique Locale de Pélussin.

La participation prévisionnelle de la commune pour une année civile complète s'établirait à 13 960 €.

La SPL appliquera aux parents la tarification suivante souhaitée par la commune :

<i>Quotient Familial</i>	<i>1/2 journée sans repas</i>	<i>1/2 journée avec repas</i>	<i>Journée sans repas</i>	<i>Journée avec repas</i>
<250	3,00 €	4,00 €	4,00 €	5,00 €
251 à 300€	3,00 €	4,50 €	4,50 €	5,50 €
301 à 450 €	3,40 €	5,00 €	5,00 €	6,50 €
451 à 600 €	4,30 €	6,00 €	6,00 €	8,50 €
601 à 700 €	5,00 €	7,50 €	7,50 €	10,00 €
701 à 800 €	7,00 €	9,50 €	9,50 €	12,00 €
801 à 900 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €	14,00 €
901 à 1000 €	8,50 €	10,50 €	10,50 €	15,50 €
1 001 à 1 200 €	9,00 €	11,50 €	11,50 €	16,00 €
1201 à 1400 €	9,50 €	12,00 €	12,00 €	16,50 €
1401 à 1500 €	10,00 €	12,50 €	13,00 €	17,00 €
> 1500 €	11,00 €	13,00 €	14,00 €	17,50 €

Tarif annexe pour les enfants hors commune et non scolarisés à St Pierre de Bœuf, dont le QF est supérieur à 700 € : supplément de 10% sur le montant de la facture.

Sans la présence de Monsieur Serge RAULT et de Monsieur Christian CHAMPELEY étant respectivement Président et représentant au Conseil d'Administration de la SPL, le Conseil Municipal, unanime, fixe les tarifs proposés pour le centre de loisirs périscolaire tels qu'indiqués ci-dessus et approuve la signature avec la SPL du Pilat Rhodanien de la convention de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs périscolaire sur la commune du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.

## 07-06-2022-3 TARIFS CENTRE DE LOISIRS

Aux fins d'harmoniser les tarifs sur le territoire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, Monsieur Christian CHAMPELEY propose les tarifs suivants pour le Centre de Loisirs :

Centre de Loisirs St Pierre de Bœuf				
Quotient Familial	JOURNEE		1/2 JOURNEE	
	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS
< 250	5,00 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €
251 à 300	5,50 €	4,50 €	4,50 €	3,00 €
301 à 450	6,50 €	5,00 €	5,00 €	3,40 €
451 à 600	8,50 €	6,00 €	6,00 €	4,30 €
601 à 700	10,00 €	7,50 €	7,50 €	5,00 €
701 à 800	12,00 €	9,50 €	9,50 €	7,00 €
801 à 900	14,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €
901 à 1000	15,50 €	10,50 €	10,50 €	8,50 €
1001 à 1200	16,00 €	11,50 €	11,50 €	9,00 €
1201 à 1400	16,50 €	12,00 €	12,00 €	9,50 €
1401 à 1500	17,00 €	13,00 €	12,50 €	10,00 €
> 1500	17,50 €	14,00 €	13,00 €	11,00 €

Tarifs annexes : Applicables uniquement sur les tranches de QF supérieures à 700€

Sortie / Intervenant	10,00 €
Intervenant à la semaine	2,50 € par ½ journée
Supplément commune extérieure	10% sur la facture

Le Conseil Municipal, unanime, approuve les tarifs ci-dessus qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ainsi que le règlement intérieur du Centre de Loisirs modifié.

#### 07-06-2022-4 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Christian CHAMPELEY propose de nouveaux tarifs au restaurant scolaire en fonction du quotient familial des familles :

##### Tarif réservation sur Portail famille

Quotient familial	Pause méridienne (restauration + frais de garde)
< à 700	<b>4,20 €</b> (1,74 € + 2,46 €)
De 701 à 1000 €	<b>4,30 €</b> (1,74 € + 2,56 €)
De 1001 à 1500 €	<b>4,40 €</b> (1,74 € + 2,66 €)
+ 1500 €	<b>4,50 €</b> (1,74 € + 2,76 €)

##### Tarifs annexes :

- Repas spécifique non fourni (allergie alimentaire) 2.46 €
- Repas adulte 5,50 €
- Réservation tardive 5,20 €
- Sans réservation 10,00 €

Le coût du repas moyen s'élève à 9,40 € (coût aliment 1,97 € - confection + charges 3,39 € - charges de personnel 4,04 €).

Il est par ailleurs, proposé d'apporter des modifications au règlement intérieur du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, unanime, fixe les tarifs du restaurant scolaire ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et approuve le règlement intérieur ainsi modifié.

#### **07-06-2022-5 TARIFS GARDERIE SCOLAIRE**

Monsieur Christian CHAMPELEY rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués à la garderie périscolaire et propose la révision de ceux-ci.

##### **Tarif réservation sur Portail famille**

<b>Quotient familial</b>	<b>1/2h (en €)</b>
< à 700	1,15
De 701 à 1000 €	1,25
De 1001 à 1500 €	1,35
+ 1500 €	1,45

##### **Tarif majoré pour inscription après vendredi 12h00 au jour même avant 8h30**

<b>Quotient familial</b>	<b>1/2h (en €)</b>
< à 700	1,31
De 701 à 1000 €	1,41
De 1001 à 1500 €	1,53
+ 1500 €	1,63

##### **Tarif majoré pour dépassement des horaires d'ouverture de la garderie**

<b>Quotient familial</b>	<b>1/2h (en €)</b>
< à 700	2,30
De 701 à 1000 €	2,50
De 1001 à 1500 €	2,70
+ 1500 €	2,90

Il est, par ailleurs, proposé d'apporter des modifications au règlement intérieur de la garderie périscolaire dont il est donné lecture.

Le Conseil Municipal, unanime, fixe les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire ainsi modifié.

#### **07-06-2022-6 RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DU REZ DE CHAUSSEE DE LA MAIRIE : MODIFICATIONS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur Pierre-Marie CHEVAL informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir concernant les lots n°6, 10 et que des travaux prévus au marché n'ont pas été réalisés pour les lots 3, 9 et 12. Il propose la signature des modifications suivantes :

- Lot n°3 : Dallage extérieur pour PAC non réalisé pour un montant de - 880.00 € HT
- Lot n°6 : fourniture et pose d'un placard coulissant supplémentaire 2 vantaux, fabrication et pose de deux poteaux bois servant d'embout de cloison, découpe de 5 vantaux fourniture et pose de 3 blocs porte, ponçage et vernis de l'escalier pour un montant de 2 325.00 € HT. A déduire pour travaux non effectués : détalonnage de portes de distribution et habillage medium pour façade ascenseur pour un montant de 806.00 € HT. Soit un montant HT de modification de marché de 1 519.00 € HT
- Lot n°9 : divers travaux de plomberie pour un montant de 500.00 € HT auquel il faut déduire Armoire électrique équipée, barre de relèvement 135° chromée et évacuation avec siphon chromé pour un montant de 636.00 € HT.

Modification de marché pour un montant de – 136.00 € HT

- Lot n°10 : installation poste de travail au sol, fourniture et installation de gaine et câble d'alimentation supplémentaire, installation de 2 spots pour un montant de 2834.00 € HT. A déduire coffret baie non fourni pour un montant de 355.00 € HT.  
Soit un montant de la modification de marché de 2 479.00 € HT.
- Lot n°12 : Prestations non réalisées pour un montant de – 4030.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications aux marchés de travaux pour les lots 3,6, 9, 10 et 12.

#### **07-06-2022-7 MODIFICATION DU PROGRAMME DE VOIRIE : CHEMIN DES CLÔTRES**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux effectués chemin des clôtres et propose de réaliser l'enrobé en grave Emulsion sur la totalité du chemin, soit 305 m<sup>2</sup> supplémentaires pour un coût de 2 196.00 € HT.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la réalisation de l'enrobé en grave émulsion sur la totalité du chemin des clôtres par l'entreprise Cheval-Molina pour un coût supplémentaire de 2 196.00 € HT.

#### **07-06-2022-8 REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL « LA DILIGENCE » - DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME LEADER**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 29-03-2022-16 portant sur une demande de subvention au titre du programme européen LEADER pour la réhabilitation du rez de chaussée du bâtiment la Diligence aux fins d'y installer le cabinet dentaire pour un montant de 245 170.50 € HT. Il explique que le bâtiment pourrait également accueillir des activités médicales ou paramédicales à l'étage avec l'installation d'un ascenseur, ce qui porte le coût du projet à 798 840.00 € HT. De ce fait, il convient de soumettre le nouveau projet pour l'obtention d'une subvention au titre du programme LEADER 2022.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le projet de réhabilitation de la « Diligence » pour un montant de 798 840.00 € HT de sollicite l'attribution d'une subvention au titre du programme LEADER 2022.

#### **07-06-2022-9 AVENANT « OPERAT » ADHESION SERVICE D'ASSISTANCE A LA GESTION ENERGETIQUE DU SIEL – TERRITOIRE D'ENERGIE (SAGE)**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la loi ELAN qui porte sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a créé une obligation de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires : ces bâtiments dont la surface plancher est supérieure à 1000 m<sup>2</sup> doivent atteindre par décennie une consommation d'énergie seuil ou réduire progressivement leur consommation d'énergie de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050.

Le Siel propose de collecter et de saisir les données afin de remplir les obligations de déclaration et propose un avenant dit « OPERAT » au contrat SAGE pour un montant 513 € / bâtiment concerné.

La commune dispose d'un bâtiment tertiaire de + 1000 m<sup>2</sup> qui est le bâtiment scolaire.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'adhésion à l'avenant « OPERAT ».

**07-06-2022-10 MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET (25h21) ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL A TEMPS NON COMPLET (25h21)**

Monsieur le Maire soumet, suite aux propositions d'avancement de grade, la création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25h21) à compter du 25 août 2022.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25h21).

**07-06-2022-11 INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité de gardiennage de l'Eglise de Saint Pierre de Bœuf à 479.86 €.

**07-06-2022-12 ACQUISITION TERRAINS ETAT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la vente par l'Etat de terrains situés sur la commune. Ceux-ci sont proposés dans un premier temps à la commune ou à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire liste les terrains mis en vente par l'Etat et propose l'acquisition des parcelles suivantes :

- AB 186                            - AB 144
- AB 187                            - AB 145

Monsieur le Maire précise qu'une négociation sera engagée pour déterminer le prix définitif de ces parcelles

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus et demande une négociation des prix de ces terrains auprès de l'Etat.

**07-06-2022-13 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES DE L'AGORA AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE**

Madame Isabelle DUMAZET rappelle au Conseil Municipal que certaines associations occupent des salles au bâtiment de l'Agora de façon ponctuelle ou régulière et qu'il convient de définir les modalités de fonctionnement.

Elle présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition de salles du bâtiment de l'Agora destinée aux associations de la commune valant également règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention de mise à disposition de salles à l'Agora pour les associations de la commune qui sera jointe à la présente délibération.

## **DM1 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil Municipal, unanime, valide la décision modificative n°1 du budget assainissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement : chapitre 65 - article 658	+ 1 000.00 €
Recettes de fonctionnement : chapitre 70 - article 706121	+ 1 000.00 €

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Mme Isabelle DUMAZET présente un devis pour l'achat de 1 000 gobelets à l'effigie de la commune pour un montant de 601.20 € TTC

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'achat de 1 000 gobelets pour 601.20 € TTC.

- Monsieur Christian CHAMPELEY fait part d'une demande d'augmentation du budget « bibliothèque » de 200 €.

Le Conseil Municipal, unanime, accorde l'augmentation de 200 € au budget « bibliothèque ».

- Le Conseil Municipal valide un devis de la société CHARDON de 350 €, présenté Mr Olivier BERAUD, pour la réfection d'un terrain privé détérioré lors des travaux du parking de l'Agora.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50**

**La secrétaire de séance,  
Véronique MOUSSY**

**Le Maire,  
Serge RAULT**

